

Date : 08/11/2023

Numéro : 32/2023

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 9

Absents excusés : 5

Absents non excusés : 5

Retard : 0

Pouvoirs : 5

Pris part à la délibération : 14

DATE DE LA CONVOCATION

30/10/2023

DATE D’AFFICHAGE

10/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 071-217101708-20231108-32_2023-DE



Séance du 08 novembre 2023

L’an deux mille vingt-trois, le huit novembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Mrs Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, François MAUCHAND.

Absents excusés : Mmes Pascale PERIER, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA, Patrick CHARLES, Gérald NEVORET,

Absents non excusés : Mmes Manon JOLIVET, Zelda PARMENTELAT, Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Maurice NAIGEON Laurent VAN ASSEL.

Pouvoirs : M. Patrick CHARLES à M. Daniel SUBIRANIN

M. José DE SOUSA à Mme Marie-Claire DILLY

M. Gérald NEVORET à M. Guy CONON

Mme Pascale PERIER à Mme Isabelle BREUER

Mme Florence GALVAING à Mme Fernande HELENA

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

EQUIPEMENT COMMUNAL – TERRAIN DE FOOTBALL - SUBVENTION

Mme La Maire, expose au Conseil municipal qu’il est envisagé d’installer un arrosage automatique, type « goutte à goutte » souterrain, afin de maintenir le terrain d’honneur du club de football, dans un état acceptable de praticabilité en toutes saisons. L’objectif poursuivi est de limiter l’usage de l’eau pour l’arrosage. Face aux enjeux climatiques, en particulier, de la raréfaction de l’eau, la collectivité s’engage dans une démarche écologique et écoresponsable.

De plus, un arrosage raisonné, évite au maximum le gaspillage d’eau ainsi que le développement de maladies qui nuisent à la qualité du gazon.

Descriptif des travaux :

- Irrigation, goutte à goutte souterraine, répartie sur toute la surface du terrain, par des canalisations.
- Installation de 35 arroseurs avec tiges escamotables.
- Programmateur

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 071-217101708-20231108-32_2023-DE



Le cout de l'installation est estimé à 27 950€ HT.

Pour le financement, dans le cadre du FFAFA Fonds d'Aide pour le Football Amateur, le projet peut être soutenu financièrement à hauteur de 5590€ (20% du montant des travaux).

Après avoir entendu l'exposé de Mme La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de la ligue de football BFC une subvention représentant 20% du coût estimatif de l'installation d'un arrosage automatique au terrain de football principal, conformément au descriptif des travaux ci-dessous :

Plan de financement :

Coût estimatif : 27 950€ HT

Subvention FFAFA : 5 590€

Fonds de relance Grand Chalon : 11 180€

Autofinancement : 11 180€

- **AUTORISE** La Maire à effectuer toute démarche relative à la présente délibération.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

Le Maire, Marie-Claire DILLY.

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE LEMIGNAC' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Marie-Claire Dilly'.